

**VŒU ADOPTE PAR LE CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE
LORS DE SA SESSION DES 7 ET 8 AVRIL 2008
CONCERNANT LES PRODUITS ALIMENTAIRES
ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
(présenté par Les Verts et voté sans modification)**

Le Grenelle de l'environnement a démontré l'intérêt grandissant des citoyens pour l'agriculture biologique : intérêt pour la préservation de l'environnement et surtout intérêt pour la consommation d'une alimentation de qualité.

Des outils pour le développement de l'agriculture biologique existent :

- aide au maintien,
- retour de la taxe au développement (CASDAR) au profit des organismes de développement de l'agriculture biologique (FNAB par exemple),
- mesures incitatives à la conversion, etc.

Outre ces outils, pour permettre une diminution du prix des produits et reconnaître le service environnemental et de santé rendu par l'agriculture biologique, la France se doit d'étudier et de proposer une fiscalité écologiquement et socialement responsable, basée sur la modulation des taux de TVA : taux 0 sur les produits alimentaires bio, compensé par un taux augmenté sur les pesticides, engrais,

La Région Auvergne, engagée dans une politique volontariste en faveur de l'agriculture biologique, demande au Président de l'Association des Régions de France (ARF) d'intervenir dans ce sens auprès de la future présidence française de l'Union Européenne.